



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2025

Présentation ordre du jour par M. le Maire.

- **APPEL DES PRÉSENTS ;**

Etaient présents : Alain CORDIER, Béatrice COSTA, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Chantal GAUTIER, Bernard JULIAT, Claude LEFEVER, Frédéric LEMARIE, Ludovic LOREAU, Yvette MALLEVAL, Pascal MIDONNET, Valérie OCTRUE, Valérie SIDO

Pouvoirs : Djamila ZEBBOUDJ à Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY à Aurélie DESPLANCHE, Monique LACROIX à Valérie OCTRUE, Fabrice PIOLA à Pascal MIDONNET.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

>> Sébastien DELDON se propose.

>> Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en sa faveur.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 février 2025 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.

>> 5 Abstentions

Remarque de M. LEFEVER :

- Un document a été reçu mais ne s'appelle pas PV dans le document.
- Les présents ne sont pas notés.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE (m²)
383 route de Tramoyes	AV 368	TERRAIN	529
1077 rue de l'Industrie	AE 7	ATELIER ENTREPOT MAISON	2020

Etang de la Roussière	AD 168/AD170/AD171	TERRAIN	900
81 rue de la Grande Aigrette	AD 147	MAISON	650
80 route de Lyon	AN 77	APPARTEMENT + GARAGE	77,01

>> Pas de remarque

- **DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT**

La protection fonctionnelle est la protection due par l'administration à ses agents en raison de leurs fonctions. Un agent public victime d'une agression, d'une menace, ... en lien avec ses fonctions doit être protégé par la collectivité publique (Code général de la fonction publique - Articles L134-1 à L134-12).

Le 28 janvier 2025, un agent de la commune a été heurté à la jambe par une automobiliste forçant le passage d'un barriérage de chantier sur la route de Monthieux. Plus précisément, l'agent assistait à une réunion de démarrage de chantier et l'automobiliste a déplacé les barrières de chantier en dépit des interdictions signalées, a avancé avec son véhicule malgré la présence de l'agent sur son passage et a percuté sa jambe.

Une plainte a été déposée auprès de la brigade territoriale de Villars-les-Dombes.

Afin de soutenir l'agent dans sa démarche, la commune souhaite mobiliser la protection fonctionnelle en sa faveur afin de se substituer en tant que partie civile.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'accorder la protection fonctionnelle à M Yann Pampouille**
- **D'autoriser la commune de Saint-André-de-Corcy à se porter partie civile et à prendre en charge les honoraires inhérents à la procédure engagée**
- **D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'avocat désigné par le bénéficiaire ainsi que tout document nécessaire à la défense des intérêts de son agent**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- **SIGNATURE DU CONTRAT DE SECURITE – PETITE VILLE DE DEMAIN**

Le projet de contrat a été envoyé avec la note de synthèse.

Il entre dans le cadre du dispositif PVD.

Il vise une meilleure articulation entre les acteurs judiciaires et la commune afin d'assurer un maillage adapté.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver le projet de convention proposé**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Pour : 19

Contre : 1 (B Juliat)

Abstention : 0

>> Question : Sur l'occupation dans la zone pour une activité : le contrat de location n'a pas été respecté, l'huissier doit faire évacuer avec appel aux forces de l'ordre.

- **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN OMBRIÈRES ET HANGARS**

La commune souhaite poursuivre sa démarche de développement d'énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que le projet de règlement de consultation est proposé au conseil municipal.

Pour rappel, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est une procédure ad hoc non prévue par le Code de la commande publique, permettant à une personne publique de solliciter l'initiative privée pour favoriser l'émergence de projets dans lesquels elle trouve certes un intérêt, sans pour autant que le besoin soit parfaitement exprimé. Il peut s'agir de la recherche d'initiatives pour valoriser un bien immobilier, un terrain, un projet culturel... L'AMI est encore utilisé en phase de *sourcing* de solutions innovantes par certaines administrations.

Le but de l'AMI est d'identifier les opérateurs économiques susceptibles de proposer une solution répondant à un besoin et d'entamer avec eux un dialogue technique ou simplement sourcer les solutions disponibles.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver le projet de règlement de sélection proposé et de lancer la procédure de consultation**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure**

Ludovic et Alain précisent les lieux concernés et les caractéristiques.

Question de M. LEFEVER : sur le loyer à la commune : 100 € par an et par bâtiment.

Pour : 19

Contre : 1 (C LEFEVER)

Abstention : 0

2. RESSOURCES HUMAINES

- **CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE MEDIATHEQUE**

La commune est liée par une convention avec la bibliothèque départementale de l'Ain (BD01) jusqu'en 2028. Cette convention avait fixé des objectifs à atteindre, notamment en termes de budget à allouer aux collections, de désherbage, de formation...

La question de la formation en bibliothéconomie est aujourd'hui au cœur des discussions avec la BD01. En effet, aucune des responsables bénévoles n'a de formation *ad hoc* de moins de 10 ans. Ce qui

explique en particulier que l'équipe ne se saisisse pas des nouveaux axes du schéma départemental de lecture publique du Département en matière de médiation culturelle et d'animations de proximité.

Ce manque de dynamisme constaté par la BD01 doit alerter la collectivité sur les menaces en matière de désintérêt des habitants, notamment face des communes alentours qui ont confié l'accueil des publics à un professionnel (Mionnay, Saint Marcel, Trévoux, ...).

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal :

- **D'accepter de créer un poste de responsable de bibliothèque en emploi permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C de la filière culturelle) à temps plein**

Monsieur le Maire présente les motivations à ce projet de création de poste et le financement associé.

Question B JULIAT : Pourquoi un 35 heures à temps plein ? C'est beaucoup. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une des conditions de la création et de la subvention du Conseil Départemental.

Question B JULIAT : la personne est-elle choisie ? Non, le recrutement sera lancé pour une prise probable de poste en septembre.

Remarque d'A. DESPLANCHE : En tant que bénévole, je soutiens ce projet qui permettra de structurer l'action des bénévoles et la renforcer.

Pour : 18

Contre : 1 (B JULIAT)

Abstention : 1 (A DESPLANCHE ne prend pas part au vote)

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Il ressort de ce qui précède la nécessaire mise à jour du tableau des emplois permanents.

Il s'agit également de mettre à jour les derniers mouvements opérés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS														EFFECTIFS
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Filière	Catégorie hiérarchique			Cadre/Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Service d'affectation	Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984) sur fonctions équivalentes, niveaux de recrutement et de rémunération respectant le Cadre/Grade rattaché à l'emploi		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
										oui	non			
		TC	TNC		A	B	C							
Directeur(trice) Général.e des Services Fonctionnel	15/05/2023	35		Administrative	x			Cadre des Attachés territoriaux	Administratif	x			1	
Directeur(trice) Général.e des Services (anc.Secrétaire de mairie)	07/12/1982	35		Administrative	x			Cadre des Attachés territoriaux	Administratif	x		1		Attaché principal
Chargé.e de la Comptabilité et des régies	07/12/1982 07/02/2011 31/03/2025	35		Administrative		x	x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux Cadre des Rédacteurs	Administratif	x		1		Adjoint adm pal 1ère classe
Responsable des Ressources Humaines, de la Paie	07/12/1982 31/03/2025	35		Administrative		x	x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux Cadre des Rédacteurs	Administratif	x		1		Adjoint adm pal 2ème classe
Chargé.e de l'Urbanisme	07/12/1982	35		Administrative		x	x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux Cadre des Rédacteurs	Administratif	x		1		Adjoint Administratif
Chargé.e des Elections, Etat Civil et des titres sécurisés	07/12/1982 13/12/2005 26/12/2022	35		Administratif			x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux	Administratif	x		1		Adjoint adm pal 2ème classe
Chargé,e de l'accueil, Etat Civil et des titres sécurisés	07/12/1982	35		Administratif			x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux	Administratif	x				Adjoint adm pal 1ère classe
Chargé,e de l'accueil, Etat Civil et des titres sécurisés	31/03/2025	35		Administratif			x	Cadre des Adjoints Administratifs Territoriaux	Administratif	x				Adjoint adm
Responsable de la médiathèque	31/03/2025	35		culturelle			c	Cadre des agents du patrimoine	Médiathèque	x		1		
Directeur Technique	01/10/1991	35		Technique		X		Cadre des Techniciens Territoriaux	Technique	x		1		Technicien Pprincipal 1ère classe
Coordonnateur du Service Technique	19/12/2022	35		Technique			x	Cadre des Agents de Maîtrise	Technique	x		1		Agent de Maîtrise Principal
Encadrement -Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Agents de Maîtrise	Technique	x			1	Agent de Maîtrise Principal
Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Technique	x		1		Adjoint Technique Territorial
Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	13/03/2007	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Technique	x		1		
Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	26/07/2007	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Technique	x		1		Adjoint Technique principal 1ère classe
Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Technique	x		1		Adjoint Technique principal 2ème classe
Chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Technique	x		1		
ATSEM	31/03/2025	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ecole Maternelle	x		1		Adjoint Technique Territorial
ATSEM	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ecole Maternelle	x		1		Adjoint Technique Territorial
ATSEM	04/11/1982	35		Médico-Social			x	Cadre des ATSEM	Ecole Maternelle	x		1		Agent Spécialisé Principal 1ère classe des Ecoles Maternelles
ATSEM	04/11/1982	35		Médico-Social			x	Cadre des ATSEM	Ecole Maternelle	x		1		Agent Spécialisé Principal 1ère classe des Ecoles Maternelles

EMPLOIS PERMANENTS														EFFECTIFS
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Filière	Catégorie hiérarchique			Cadre/Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Service d'affectation	Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984) sur fonctions équivalentes, niveaux de recrutement et de rémunération respectant le Cadre/Grade rattaché à l'emploi		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
										oui	non			
		TC	TNC		A	B	C							
Coordonnateur.trice Service Ménage	19/12/2022	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique Territorial
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique principal 2ème classe
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique principal 2ème classe
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique Territorial
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique Territorial
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x			1	Adjoint Technique Territorial
Chargé.e de l'entretien-Ménage	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x				Adjoint Technique principal 1ère classe
Chargé.e de Gardiennage/état des lieux salles communales, Indendance, placière-ASVP	04/11/1982	35		Technique			x	Cadre des Adjoints Techniques Territoriaux	Ménage	x		1		Adjoint Technique principal 1ère classe
Police Municipale	09/07/2012	35		Police Municipale			x	Cadre des Agents de Police Municipale	Police Municipale		x	1		Brigadier Chef Principal de Police Municipale
Police Municipale	27/02/2023	35		Police Municipale			x	Cadre des Agents de Police Municipale	Police Municipale		x		1	Brigadier Chef Principal de Police Municipale
TOTAUX										0	0	24	4	

Monsieur le Maire présente

- Création de poste de Responsable Bibliothèque
- Chargé des titres sécurisés en contrepartie d'un agent technique parti en reconversion,
- Diverses modifications d'intitulés et de postes pour les agents pour mettre à jour.

Question de M. LEFEVER : pourquoi le poste de policier est marqué comme pourvu : la personne est en détachement (et non en disponibilité - vérification post conseil, le poste est considéré donc pourvu.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3. FINANCES

• COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

⇒ Objectifs du CFU

✓ Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion

✓ Améliorer la qualité des comptes

En faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) jusqu'ici restées méconnues ⇒ contribution à la fiabilisation des informations financières

✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local : son instauration fait suite à l'adoption d'un cadre budgétaire et comptable rénové (le référentiel M57) ; il tend vers une nécessaire fiabilisation (interne) des données de comptabilité générale (partie bilan / compte de résultat / balance), tenue par le comptable public et des données détenues par l'ordonnateur (exemple des annexes des états de la dette) ; et enfin, il facilite la mise en perspective des états financiers (bilan et compte de résultat, notamment) en son sein.

Budget principal :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 340 705,12	3 206 032,00	6 546 737,12
	Recettes réalisées (1)	B	1 033 950,24	3 368 263,81	4 402 214,05
	Restes à réaliser	C	956 778,63	0,00	956 778,63
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 037 108,55	4 414 692,38	7 451 800,93
	Dépenses réalisées (1)	E	1 600 257,69	2 198 201,89	3 798 459,58
	Restes à réaliser	F	950 077,46	0,00	950 077,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-566 307,45	1 170 061,92	603 754,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-303 596,57	1 208 660,38	905 063,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-869 904,02	2 378 722,30	1 508 818,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	6 701,17	0,00	6 701,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-863 202,85	2 378 722,30	1 515 519,45

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le Compte Financier Unique relatif au budget principal 2024 (référentiel M 57)

Monsieur le Maire présente le CFU sur lequel nous sommes passés cette année et qui fusionne les comptes administratifs et de gestion. Il se retire pour le vote.

Pascal GAGNOLET présente les comptes financiers uniques ainsi qu'un bilan de l'année écoulée (projet, RH,...)

Question de M.LEFEVER : Pourquoi pas retrouver 22 emplois et pas 27 ? La délibération précédente portait sur les emplois permanents. La présentation de Pascal GAGNOLET inclus les emplois du personnel non titulaires.

Pour : 16

Contre : 3 (C. LEFEVER, V. OCTRUE, M. LACROIX)

Abstention : 0

Budget annexe « assainissement »

ASSAINISSEMENT ST ANDRE - ASSAINISSEMENT ST ANDRE DE CORCY -- 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 676 675,06	247 247,00	2 923 922,06	
	Recettes réalisées (1)	B	811 407,10	166 656,37	978 063,47	
	Restes à réaliser	C	1 027 029,00	0,00	1 027 029,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 978 169,75	1 027 040,97	6 005 210,72	
	Dépenses réalisées (1)	E	3 277 132,00	701 309,18	3 978 441,18	
	Restes à réaliser	F	39 811,20	0,00	39 811,20	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 465 724,90	-534 652,81	-3 000 377,71	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 301 494,69	779 793,97	3 081 288,66	
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-164 230,21	245 141,16	80 910,95	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	987 217,80	0,00	987 217,80	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	822 987,59	245 141,16	1 068 128,75	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver le Compte Financier Unique relatif au budget annexe « assainissement » 2024 (référentiel M 49)**

Présentation par Pascal GAGNOLET

Pour : 16

Contre : 3 (C. LEFEVER, V. OCTRUE, M. LACROIX)

Abstention : 0

Budget annexe « panneaux photovoltaïques »

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 128,49	7 293,21	11 421,70
	Recettes réalisées (1)	B	4 128,00	1 520,44	5 648,44
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	34 712,28	50 522,71	85 234,99
	Dépenses réalisées (1)	E	1 520,44	8 386,04	9 906,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 607,56	-6 865,60	-4 258,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	30 583,79	43 229,50	73 813,29
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	33 191,35	36 363,90	69 555,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	33 191,35	36 363,90	69 555,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver le Compte Financier Unique relatif au budget annexe « panneaux photovoltaïques » 2024 (référentiel M 4)**

Pour : 16

Contre : 3 (C. LEFEVER, V. OCTRUE, M. LACROIX)

Abstention : 0

• AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal - Résultat de fonctionnement :

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	1 170 061.92 €
B - Résultat antérieur reporté	1 208 660.38 €
C - Résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	2 378 722.30 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	- 869 904.02€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 6 701.17 €
F - Besoin de financement F = (D+E)	863 202.85 €
G – Affectation en R 1068 en investissement	863 202.85 €
H - Report en fonctionnement R 002	1 515 519.45 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- **L'affectation du résultat constaté 2024 de 1 515 519.45 € à la section de fonctionnement, compte R 002.**

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Assainissement - Résultat de fonctionnement :

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	-534 652.81 €
B - Résultat antérieur reporté	779 793.97 €
C - Résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	245 141.16 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	- 164 230.21€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	987 217.80 €
Besoin de financement en RAR	0 €
Excédent de financement en RAR	0 €
F - Besoin de financement F = (D+E)	0 €
G – Affectation en R 1068 en investissement	0 €
H - Report en fonctionnement R 002	245 141.16 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- **L'affectation du résultat constaté 2024 de 245 141.16 € à la section de fonctionnement, compte R 002**

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Production Energie - Résultat de fonctionnement :

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	- 6 865.60 €
B - Résultat antérieur reporté	43 229.50 €
C - Résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	36 363.90 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	33 191.35 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement en RAR	0 €
Excédent de financement en RAR	0 €

F - Besoin de financement F = (D+E)	0 €
G – Affectation en R 1068 en investissement	0 €
H - Report en fonctionnement R 002	36 363.90 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- **L'affectation du résultat constaté 2024 de 36 363.90 € à la section de fonctionnement du budget annexe « énergie », compte R 002.**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

• **BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR TOUS LES BUDGETS :**

Bilan des cessions pour le budget principal 2024

- Acquisition : NEANT
- Cession : NEANT

Bilan des cessions pour le budget annexe « assainissement » 2024 :

- Acquisition : NEANT
- Cession : NEANT

Bilan des cessions pour le budget annexe « panneaux photovoltaïques » 2024 :

- Acquisition : NEANT
- Cession : NEANT

Il est demandé au conseil municipal :

- **De prendre acte de l'absence de cession et d'acquisition sur les 3 budgets de la commune**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2025 :**

Propositions ci-dessous :

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits Attendus
Taxe foncière bâti	4 254 702 €	28,65 %	4 416 000 €	28,65 %	1 265 184 €

Taxe foncière non bâti	111 860 €	48,35 %	113 500 €	48,35 %	54 877 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	134 164 €	12,18 %	114 700 €	12,18 %	13 970 €
TOTAL					1 334 031 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les taux ci-dessus présentés.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- **VOTE DES BUDGETS :**

Budget Principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 250 269.45 €	5 617 443.37 €
RECETTES	4 250 269.45 €	5 617 443.37 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le budget prévisionnel 2025 de la commune.

Monsieur le Maire et Pascal GAGNOLET présentent les éléments du budget.

Des extraits des maquettes budgétaires (répartition des chapitres pour chaque section) sont diffusées en version « papier » aux présents.

Remarque de M. LEFEVER : les anciens prêts étaient faits pour générer des locations. Réponse : Pas tous et ceux qui en génèrent ont un taux variable, ils sont donc déficitaires aussi.

Remarque de Mme OCTRUE pour la présentation PPT: Les subventions aux associations dites sociales ont basculé dans le budget du CCAS. Réponse : si certaines associations sociales restent subventionnée par le budget principal.

Question de M. LEFEVER : constat d'une différence de chiffres entre la note de synthèse et les tableaux diffusés. Réponse : Il y a effectivement une différence liée à une problématique de saisie informatique. C'est pourquoi un document complémentaire a été diffusé sur table. Il fait état des bons chiffres.

Pour : 15

Contre : 5 (C. LEFEVER, C. GAUTIER, B. JULIAT, V. OCTRUE, M. LACROIX)

Abstention : 0

Budget annexe « Assainissement » :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
--	----------------	----------------

DEPENSES	522 816.15 €	1 436 078.65 €
RECETTES	522 816.15 €	1 436 078.65 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le budget prévisionnel 2025 du budget annexe « assainissement ».

Monsieur le Maire et Pascal GAGNOLET présentent les éléments du budget.

Pour : 16

Contre : 4 (C. LEFEVER, C. GAUTIER, V. OCTRUE, M. LACROIX)

Abstention : 0

Budget annexe « Production Energie » :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	37 884.35 €	37 319.35 €
RECETTES	37 884.35 €	37 319.35 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le budget prévisionnel 2025 du budget annexe « production d'énergie ».

Monsieur le Maire et Pascal GAGNOLET présentent les éléments du budget.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR LA CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Le conseil Départemental de l'Ain a voté son nouveau schéma départemental de lecture publique pour la période 2023 – 2028. Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Aménagement du territoire
- Pour des bibliothèques tiers-lieux répondant aux attentes de tous les habitants
- Objectif bibliothèque numérique de référence
- Pour des bibliothèques attractives : changer leur image et promouvoir leur service

Afin d'améliorer l'offre de service aux habitants, de soutenir les équipes de bibliothécaires bénévoles et de développer des bibliothèques rayonnantes sur le territoire aindinois, une aide spécifique est fléchée pour impulser la création de postes de responsables salariés de bibliothèque.

Après un travail conjoint avec la BD01 sur la définition du besoin et la rédaction d'un profil de poste, la commune souhaite déposer une demande d'aide « soutien à la création d'un poste de salarié de bibliothèque », versée sous forme de subvention par le département de l'Ain, sur une durée de 5 ans, par versement annuels et au montant dégressif comme suit :

Type de poste	Aide année 1 et 2	Aide années 3, 4 et 5
Catégorie C	13 500 € (soit 50 %)	8 100 € (soit 20 %)

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ainsi que tout document relatif à la procédure**

Monsieur le Maire présente le contexte de la demande, en lien avec la création du poste délibéré plus tôt.

Question : Montant forfaitaire ? Réponse : Engagement sur le pourcentage.

Question de M. LEFEVER : SI l'agent coûte plus cher ? Réponse : sur un poste de catégorie C, la rémunération annuelle sera plafonnée à 27 k€

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1 (A DESPLANCHE ne prend pas part au vote)

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bernard JULIAT :

- Eclairage dans la salle de la SEREINE – 3 lampes ont grillé, besoin de remplacer, car cela paraît dangereux.
- Plateau surélevé route de Monthieux qui a été fait : bien mais pas assez haut. Les gens passent aussi vite qu'avant. Réponse : respecte les règles de pente. Alain CORDIER : Le Département doit s'occuper d'une réfection de chaussée. A voir si l'on en profiter pour rabaisser la chaussée.

Claude LEFEVER :

- Appel à candidature pour le conseil des sages, on en est où ? Il y a eu des candidats, une réunion plénière est prévue mi-mai.
- Toujours pas de liste des annonceurs dans le bulletin.

Valérie OCTRUE :

- Des bulletins n'ont pas été reçus Route de Lyon, le Bel André. Distribué tardivement.

Alain CORDIER :

- SIEA – Travaux d’installation de la fibre terminé – Tout le monde semble éligible. Pas obligatoire de prendre un opérateur, on peut prendre celui de notre choix. Possible de demander en ligne sur le site <http://liain.fr>
- Ecole et Mairie, cela ne passe pas pour l’instant.
- La commission des impôts directs a eu lieu samedi 29/03/2025.

Pascal MIDONNET :

- Puissement de Monthieux – installation de deux surfaceurs qui vont permettre de réalimenter le château d’eau de St André de CORCY + Intelligence artificielle pour trouver les fuites. Le château d’eau de la commune sera rempli car il est vide actuellement. Limite de pression sur les poteaux incendies.
- Essais de compteurs connectés en cours.
- La vigilance sur la gestion de l’eau s’arrête au 31 mars, les nappes n’ont pas remonté sur Dombes Sud, situation tendue.

Evelyne ESCRIVA :

- Signature de la CTG pour 2025-2029, signée de manière effective le 26 mars.

Monsieur le Maire :

- STEP mutualisée : Fonçage réalisé pour le raccordement de St Marcel à la station.
- Urbanisme : 13 mars accompagné de l’avocat historique, allé devant le juge pour l’affaire Delajarte pour défendre ce que les habitants avaient demandé de défendre. La juge a dit qu’elle était pressée de rendre le jugement.
- Prochain conseil autour du 5 mai.

La séance se termine avec la signature des documents comptables par tous les présents.

Le secrétaire de séance

Sébastien DELDON




Le Maire

Ludovic LOREAU

